



## Convocation à l'Assemblée Générale

Il faut s'y résoudre : nous avons retardé la tenue de notre assemblée annuelle dans l'espoir de voir se rétablir la « normalité d'avant Covid-19 », mais hélas l'échéance reste floue, et nous ne pouvons attendre encore.

Dans ce contexte, notre AG 2019-2020 se tiendra à **HUIS CLOS**, en conformité de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, (seuls pourront être présents les membres du Conseil d'Administration ou leurs représentants) et ... **en l'église**, lieu certes inattendu, mais qui seul nous permet de respecter les conditions de jauge imposées. En soient remerciés ici deux de nos membres : Rachel Puglisi, qui en a eu l'idée, et le Père Dariusz Wojtasik, notre curé, qui nous donna son autorisation.

Elle est fixée au **samedi 24 AVRIL à 17 heures**, avec l'ordre du jour suivant :

- approbation des rapports moral et d'activité
- approbation du rapport financier
- approbation du montant de la cotisation
- renouvellement ou élection des membres du Conseil d'Administration ; étant renouvelables : Pierre Baffert, Marie-Raymonde Berlato, Michelle Chamoussin, Karine Vivier, Dominique Vivier.
- décision de modifier les statuts
- questions diverses et échanges.

Ci-joint une procuration que vous pourrez : soit retourner à Dominique Vivier, 25 Chemin de la Mûre, 38380 Saint Christophe sur Guiers, soit transmettre par courriel à l'adresse : [clairemadelon@yahoo.fr](mailto:clairemadelon@yahoo.fr).

Ci-contre, un résumé des comptes de l'exercice.

Par ailleurs, les rapports soumis à votre vote pourront vous être adressés, sur demande faite à Claire Madelon (adresse mail ci-dessus – ou tél. 0476931172)

CM

## Cotisations 2021

La campagne de recouvrement des cotisations bat son plein. La date limite d'encaissement selon la loi est le 31 juillet mais chaque année une grande

Site internet : [www.christophoros-asso.org](http://www.christophoros-asso.org)

Facebook : [www.facebook.com/AssoChristophoros](https://www.facebook.com/AssoChristophoros)

majorité accède à notre demande de régler la cotisation **avant le 31 mai**. Merci de continuer.

## Résumé des comptes de l'exercice (1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020)

Recettes ordinaires	8 006,05
Dépenses ordinaires	4 912,57
<i>Excédent</i>	3 093,48
Recettes extraordinaires (1)	4 500,00
Dépenses extraordinaires (2)	11 166,42
<i>Déficit</i>	6 666,42
<i>Déficit de trésorerie (6666,42 – 3093,48)</i>	3 572,94
<b>Trésorerie au 31 juillet 2020</b>	<b>4 153,41</b>
Livret A à LBP	1 723,55
Compte courant LBP	1 943,62
Caisse	486,24

(1) *Trois emprunts à court terme de 1500 € sans intérêts à des membres de l'association dont les 2/3 (3000€) ont été remboursés en cours d'exercice et le dernier tiers au début de l'exercice 2020/2021*

(2) *Remboursement des emprunts (3000€), participation de l'association au financement de l'appareil de chauffage de l'église (7385€), complément de financement de l'extension de la crèche (781,42€)*

### Remarques

- 1070 € de dépenses extraordinaires sont des avances sur l'exercice 2020/2021
- Stock de produits initial : 559,97 €
- Stock de produits final : 307,70 €

## 11<sup>ème</sup> Expo de la Crèche : Ouf !

Le « OUF ! » de soulagement quand notre maire a obtenu le lundi 30 novembre le feu vert préfectoral pour ouvrir la 11<sup>ème</sup> expo ... le lendemain !

Un verlanisé « c'est OUF ! » au tomber de rideau neuf semaines plus loin tant le résultat final était inespéré. En effet, le sort de cette 11<sup>ème</sup> expo était tellement incertain que nous avons communiqué à très faible intensité : pas de dépliants, peu d'affiches et peu de communiqués de presse.

Alors oui, c'est fou et émouvant d'avoir accueilli dans ces conditions 3250 visiteurs et recueilli 2 303,45 € de dons. C'est certes plus 40% et des poussières de moins que la 10<sup>ème</sup> expo record mais c'est surtout l'éclatante confirmation de l'existence d'un très solide « fonds de commerce » : merci Henri !

**Petit rappel à celles et ceux qui n'ont pas pu visiter cette 11<sup>ème</sup> expo ou souhaitent la faire découvrir à des amis.** C'est durablement possible par une visite sur notre site internet : vous allez directement à la rubrique « La Crèche provençale » et vous tombez sur le petit bijou, de notre webmaster Christian Berthiaume ; neuf petites minutes d'émerveillement.

### Bientôt l'œuvre complète d'Arcabas !

Confirmation ce que la dernière *Lettre* laissait présager : ce n'est plus une question d'années mais de mois.

La commune a réussi le financement des travaux hors taxe et peut notamment profiter du plan de relance du gouvernement aux collectivités à condition d'une réalisation rapide des travaux.

Restait à trouver une solution pour éviter à la commune le débours immédiat de la TVA et son remboursement (partiel) différé d'une bonne année. Il était en effet clair entre nous que cette opération devait rester sans incidences sur les finances et la trésorerie de la commune. La solution adoptée entre partenaires : une convention qui précise que notre association avance à la commune la somme de 12 000 € jusqu'au remboursement par le Fonds de compensation de la TVA.

Une solution que quelques amis ont rendu possible par des prêts sans intérêt à Christophoros ; qu'ils soient vivement remerciés.

Autre confirmation : la souscription à la Fondation du Patrimoine ouvrant droit à réduction d'impôt est ouverte ; le dépliant 4 volets avec son bon de souscription vous sera adressé sous quelques semaines.

### Patrimoine : énigme résolue ?

**« Un monument rare qui mériterait d'être classé monument historique, datant du XV<sup>ème</sup> ou du XVI<sup>ème</sup> siècle et portant vraisemblablement le blason d'un commandeur de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem »**

C'est ainsi que dans son rapport à la commune, il y a une bonne trentaine d'années, Vital Chomel (1922-2001), archiviste paléographe, alors conservateur en

chef directeur des services d'archives de l'Isère, qualifiait **la Croix du Pont Saint Martin**.

Pour confirmation de son hypothèse, il avait fait prendre une empreinte de cette calligraphie mystérieuse qui entoure la colonne : sans résultat.

Et jusqu'à ce jour, le blason sur la colonne n'a pas « matché » avec des blasons connus de commandeurs.

Mais voilà que le mystère de la calligraphie est levé et la découverte est majeure : il s'agit d'une inscription en *gothic textura*, une écriture apparue en Europe occidentale au 12<sup>ème</sup> siècle (vers 1150) et disparue au 17<sup>ème</sup> siècle.

**La traduction de l'inscription sur la croix a révélé une date : « 1511 ».** On sait qu'à cette époque Jacques Dyon était le commandeur de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem à Les Echelles ; reste à connaître son blason pour le comparer à celui de la croix.

### Dans la prochaine *Lettre 55* ...

✚ Nous vous présenterons **Christophe Lebreton** qui vient de faire son entrée dans la grande famille des bienheureux et des saints Christophe.

✚ Nous vous en dirons plus sur la **Fête patronale** dans l'espoir de pouvoir annoncer avec le Comité des Fêtes un programme digne de cette « **année faste** » 2021 où le dimanche de la vogue tombe le jour même de la fête de notre saint patron (25 juillet).

Rendez-vous en juin dans *La Lettre 55*

*Le docteur **Jacques Pichon-Martin**, notre ami et adhérent de la première heure, nous a quittés fin janvier.*

*La vie de Jacques, je la vois comme une course à étapes qu'on aurait brusquement interrompue aux trois quarts quand il en était le brillant et solide maillot jaune.*

*Injuste privation des dernières étapes d'une pleine vie de médecin chef perfectionniste et de conseiller général en grandes responsabilités ; deux activités toujours conduites de front à l'hôpital et dans l'hémicycle en serviteur, certaines fois sans frontières, de l'humanité.*

*Beaucoup se souviennent que ce fidèle en amitié faisait partie de la bande des trois révoltés (avec Christian et Emile) qui ont refusé en 2008 la disparition de la tombe de leur ami Emmanuel Paturel et ont chargé notre association de recueillir les dons pour la reconduction de la concession menacée.*

*Que notre amie Josiane soit assurée de la fidélité de notre souvenir à son époux et de toute notre sympathie.*

PB

***Merci de remplir une procuration par membre de l'association d'une même famille***

**PROCURATION**

Je soussigné(e),

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à M \_\_\_\_\_

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de *Christophoros* qui se tiendra à Huis-Clos dans l'église Saint Christophe à Saint Christophe sur Guiers,

le samedi 24 avril 2021 à 17h.00

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* »)

***Merci de remplir une procuration par membre de l'association d'une même famille***

**PROCURATION**

Je soussigné(e),

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à M \_\_\_\_\_

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de *Christophoros* qui se tiendra à Huis-Clos dans l'église Saint Christophe à Saint Christophe sur Guiers,

le samedi 24 avril 2021 à 17h.00

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* »)